

Délibération portant approbation des tarifs pour la Biennale du numérique 2023

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret ministériel du 14 octobre 2019 nommant Madame Nathalie Marcerou-Ramel, conservatrice générale des bibliothèques, directrice de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Sur proposition de la directrice de l'Ensib.

Le conseil d'administration réuni le 3 octobre 2023 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve les tarifs pour la Biennale du numérique 2023**, annexés à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 15

Votes exprimés : 21

Dont

Pour : 21

Contre : /

Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 3 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration

La Directrice

M. Marc BERGÈRE**Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL**

Décision n° 2023-15 portant sur la fixation des tarifs pour la Biennale du numérique 2023

La Directrice de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

* Vu le code de l'Éducation ;

* Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

* Vu le décret n°92-25, modifié, le 9 janvier 1992, relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

* Vu le décret ministériel du 14 octobre 2019 nommant Madame Nathalie Marcerou-Ramel, conservatrice générale des bibliothèques, directrice de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

* Vu le vote du Conseil d'Administration de l'Ensib du 3 octobre 2023.

Décide

Article 1 :

L'édition 2023 de la Biennale du numérique se tiendra à l'Ensib les 13 et 14 novembre 2023. Les inscriptions à ce colloque sont ouvertes jusqu'au 03 novembre 2023.

Article 2 :

Les inscriptions à ce colloque sont ouvertes aux tarifs suivants :

- En présentiel :
 - Professionnels (2 jours) : 80€
 - Professionnels (1 jour, au choix) : 50€
 - Etudiants extérieurs (2 jours) : 25€
- En distanciel :
 - Professionnels (2 jours) : 50€
 - Professionnels (1 jour, au choix) : 35€
 - Etudiants extérieurs (2 jours) : 15€

Fait à Villeurbanne, le 03 octobre 2023

La directrice de l'Ensib,

Nathalie MARCEROU-RAMEL